

**EXEMPLAIRE DU CONTRAT QUI VOUS SERA ENVOYE APRES QUE NOUS AYONS CONVENUE DES DATES ET DE L'EMPLACEMENT SOUHAITE**

Réservé à la direction :		
Arrhes et frais de dossier Montant :	Date :	Remis le :
Solde dû :		Observations :

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après le contrat de location pour vos vacances au Camping Chauchamps, merci de le lire attentivement et de nous le retourner signé et accompagné des arrhes demandés au présent contrat et au plus tard 15 jours à réception pour une réservation ferme de votre location. Dans l'attente, Cordialement, Le Propriétaire.

**CONTRAT DE LOCATION D'UN MOBILE-HOME NON RELIE SAISON 2021**

**Entre les soussignés - Les Propriétaires**

CAMPING CHAUCHAMPS

Adresse : 15, chemin de Chauchamps - 17640 VAUX SUR MER

Mail : campingchauchamps@gmail.com Tél : 06.23.01.17.94 ou 05.46.38.27.62, *dénoté le bailleur d'une part,*

**et : Le Locataire**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

TÉL PORTABLE : ..... MAIL : ..... *dénoté le preneur d'autre part,*

**ARTICLE 1 : CATEGORIE DU MOBIL-HOME NON RELIE** **VACANTIAL**

SITUE SUR L'EMPLACEMENT N° **A DEFINIR PAR TELEPHONE** AU CAMPING CHAUCHAMPS 15 CHEMIN DE CHAUCHAMPS  
17640 VAUX SUR MER

Location d'un VACANTIAL pour : ..... Personnes ( \_\_\_\_\_ Adultes - \_\_\_\_\_ Enfants (-18ans) ) 5 personnes

**ARTICLE 2 : PERIODE DE LOCATION :**

Les locations sont comprises DU SAMEDI: 16 Heures AU SAMEDI: 12 Heures

Votre location est prévue pour la période : DU: \_\_\_\_\_ AU : \_\_\_\_\_

SOIT : \_\_\_\_\_ Semaine(s) ou \_\_\_\_\_ Nuitées

**ARTICLE 3:TARIF ET FRAIS DE DOSSIER,ARRHES A VERSER,DESISTEMENT,TAXE DE SEJOUR , AUTRES :**

**TARIF** : Le prix de location est de : \_\_\_\_\_ € TAXE DE SEJOUR NON COMPRISE

Les équipements disponibles sur le camping sont en accès gratuit :

PISCINE CHAUFFEE , BOULODROME , AIRE DE JEUX ,SANITAIRE , JEUX GONFLABLES , TERRAIN DE FOOT

D'autres équipements payant : Laverie , Snack-bar , Pizzeria , Épicerie , Salle de Jeux

**ARRHES** :Des arrhes sont à verser à la réservation

\_\_\_\_\_ €EUROS sont A ENVOYER AVEC LE PRESENT CONTRAT SIGNE **FRAIS DE DOSSIER inclus** : 12,00 €

Le solde du règlement d'un montant de : \_\_\_\_\_devra intervenir deux semaines AVANT VOTRE ARRIVEE soit au plus tard le : \_\_\_\_\_ par chèque ,

ou sur place A VOTRE ARRIVEE si vous payez en espèce ou en chèque vacances

**DESISTEMENT** : Il est convenu qu'en cas de **désistement** :

- du preneur à plus d'un mois avant la date du séjour, le preneur perd les arrhes versées ;

- à moins d'un mois avant les dates du séjour, le preneur versera la totalité des sommes dues.

Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

**TAXE DE SEJOUR** : 0,66 CTS PAR NUIT ET PAR ADULTE ,18 ans et plus)

Vous devrez vous acquitter de la taxe de séjour due à la réception DES VOTRE ARRIVEE uniquement en espèce.

**AUTRES :**

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a aucun remboursement possible pour cause de départ anticipé sauf cas de force majeure avec production d'un justificatif (accident, hospitalisation par exemple).Aucun remboursement ou dédommagement ne saurait être pris en compte dans le cas d'une fermeture saisonnière d'un ou plusieurs services, d'un équipement, du snack, ou fourniture de services (eau, EDF), pannes... lié à un problème technique, climatique, administratif ou législatif.

**ARTICLE 4: DESCRIPTION DU VACANTIAL** VEILLEZ A APPORTER VOS DRAPS ET OREILLERS

<b>Aménagement Intérieur</b> ( qui feront l'objet d'un ETAT DES LIEUX et d'un INVENTAIRE )	<b>Aménagement Extérieur</b>
<u>Cuisine Aménagée</u> comprenant : 1 réfrigérateur TOP , plaque gaz , micro-onde	<u>Terrasse</u> description : COUVERTE
<u>Chambres</u> composition : 1 Chambre adulte lit de 140 1 Chambre enfants 3 lits de 80 ( 1 superposé, 1 gigogne)	<u>Salon de Jardin</u> Pour 5 pers et table de pic nic
<u>Toute la vaisselle et ustensiles de cuisine, couverture .</u>	1 Place de Parking pour 1 Véhicule devant votre emplacement

**ARTICLE 5: INVENTAIRE ,ETAT DES LIEUX.**

Il est prévu d'établir un état des lieux et un inventaire A L'ARRIVEE et Au DEPART .

Deux chèques de Caution de 80 € ( ménage) 200 € ( bris) sont demandés à l'entrée .

A l'issue de la location, s'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant sera en droit de retenir sur la caution le montant correspondant au remplacement ou à la réparation d'éventuelles dégradations de toutes sortes.

A son départ, la remise en place du vacantial ainsi que son nettoyage devra être effectué.

Dans le cas contraire, une **somme forfaitaire de 80.00€ sera retenue sur la caution versée.**

Le bailleur s'engage à assurer le vacantial .

Le preneur a l'obligation de lui signaler dans les 24h00 tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

Les cautions devront être payées par chèque. Elles seront restituée au plus tard 10 jours après votre départ sauf en cas de retenue.

Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

**ARTICLE 6: CONDITION DE LOCATION .**

**Le preneur est dans l'obligation :**

- **d'occuper les lieux personnellement (sous location interdite)**
- **de les habiter de façon familiale et de les entretenir**
- **de ne pas amener de personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur.**
- **De s'assurer contre les risques locatifs tels que le vol, l'incendie, le dégât des eaux.**

Toutes les installations sont en état de marche et **toute réclamation** les concernant survenant plus de 24h00 après l'entrée en jouissance des lieux ne pourra être admise.

**Les réparations** rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, **seront à la charge du preneur.**

La tranquillité du voisinage ne doit pas être troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couettes  
tels qu'ils sont dans l'inventaire établi en commun à votre arrivée .

La direction s'autorise à écourter le séjour d'un locataire malveillant , qui n'aurait pas respecté le règlement intérieur du camping qui se soit rendu coupable de délits répréhensibles par la loi.

**ARTICLE 7:CONFIRMER VOTRE RESERVATION**

Le présent contrat de location doit être renvoyé signé et accompagné des arrhes demandées dans les 15 jours à réception.

**CONTRAT ETABLIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE**

LE : \_\_\_\_\_

A : \_\_\_\_\_

Signature du preneur	Signature du bailleur